
**Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR21.21PR
concernant**

**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 et 31 mai 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle BETTEX, Aurélie-Maude HOFER, Daniel COCHAND, Roger GYGAX, Olivier MAIBACH, Ramesh VASWANI et de la soussignée, désignée présidente.

Réponses aux observations sur la gestion de 2019 maintenues en 2020

Observation 3.1.2 Liste des motions et postulats en suspens

La COGE demande à la Municipalité qu'une liste à jour des motions et postulats en cours de traitement soit mise à disposition des membres du Conseil communal.

La COGE refuse à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité. En effet, une première observation avait été déposée en mars 2019 soit sur la gestion 2018 à ce sujet. Cela fait donc trois ans que la production d'une liste n'a pas été réalisée, pour des objets qui sont au cœur du fonctionnement démocratique. Les réponses se suivent d'années en années et ne donnent pas satisfaction.

Observation 3.2.1 Système de projection

La COGE demande à la Municipalité qu'un matériel informatique adapté et facile d'usage soit installé dans les salles de conférence de l'administration communale.

La COGE accepte la réponse de la Municipalité par 4 voix pour et 3 contre.

Observation 8.1 Vision

La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire interne à la Ville en termes de promotion d'Yverdon-les-Bains, notamment au niveau événementiel, en mobilisant SCU, SPORTS, et le délégué à l'économie.

La COGE accepte la réponse de la Municipalité par 5 voix pour et 2 contre.

Observation 8.2 Partenaires touristiques

La COGE demande que la Municipalité se dote d'une stratégie claire et précise, notamment en termes d'objectifs à atteindre, vis-à-vis des entités qu'elles financent en matière de tourisme.

La COGE refuse à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité. En effet, l'observation demandait une stratégie avec des objectifs pour les entités financées et la réponse ne comporte ni stratégie ni objectifs. Il semble que cette observation ait au moins eu l'avantage de faire un état des lieux sur les entités subventionnées. C'est un premier pas indispensable mais pas encore suffisant.

Réponses aux observations de 2021 sur la gestion 2020

Observation 1.1

La COGE demande à la Municipalité de ne prendre, dans le cadre des réponses aux observations, que des engagements sur les délais réalistes et d'informer la COGE si le délai annoncé ne devait pas être tenu et pour quelles raisons.

La COGE accepte à l'unanimité de ses membres la réponse de la Municipalité.

3. Administration générale

3.1. Secrétariat général – Greffe

Observation 3.1.1 Préavis

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les commissions disposent d'un délai suffisant pour traiter l'étude des préavis avec autant de sérieux que nécessaire. Une anticipation particulière doit être accordée aux préavis d'importance (règlements, enjeux politiques élevés, ...) afin de garantir les conditions nécessaires au fonctionnement démocratique.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 pour. Sur le fond de la réponse, la Municipalité ne donne pas de solution sur la manière dont elle pense améliorer les choses. De plus, une grande partie de la réponse fait porter la responsabilité sur d'autres, tels que le Canton ou le Bureau du Conseil. Ces aspects ne sont pas à même de rassurer la COGE sur l'enjeu d'anticipation demandé à la Municipalité face à ces préavis d'importance.

Observation 3.1.2 Préavis

La COGE invite la Municipalité à identifier a posteriori les causes de préavis insuffisamment complets pour le traitement par la commission ad hoc et de les corriger pour les préavis futurs.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 4 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.

En effet, la COGE prend bonne note du souhait de la Municipalité de mieux identifier les enjeux politiques *a priori*. Toutefois, le fond de l'observation tendait à mettre en place une évaluation systématique *a posteriori* dans le cas où la commission ad hoc relèverait des manques ou lorsque le travail en commission se serait révélé difficile pour des questions de compréhension.

3.5 AggloY

Observation 3.5.1 AggloY

La COGE demande à la Municipalité de clarifier ce qu'elle attend d'AggloY en termes de prestations et de résultats.

La COGE accepte la réponse de la Municipalité avec 5 voix pour et 2 absents.

Observation 3.5.2 AggloY

La COGE demande à la Municipalité qu'elle s'interroge sur l'adéquation de la gouvernance d'AggloY et des moyens de suivi du bureau d'AggloY avec les objectifs de la structure. Le cas échéant, qu'elle porte cette réflexion auprès des organes décisionnels d'AggloY.

La COGE s'est retrouvée très partagée sur cette réponse. Elle s'est prononcée ainsi : 1 voix pour, 1 voix contre et 5 absents. En effet, les aspects de réelle gouvernance politique ne semblent que peu abordés dans la réponse municipale, en tous les cas en termes de vision. Toutefois, les enjeux immédiats sont bien identifiés. La difficulté de la COGE à se prononcer sur cette observation est le reflet de la difficulté des membres du Conseil communal à bien percevoir le périmètre d'action de l'AggloY, de ses différents organes et dès lors des leviers d'action de ce Conseil.

Quelle que soit la détermination du Conseil sur cette réponse, la COGE encourage la future Municipalité à présenter la structure de l'AggloY et les différents enjeux liés aux prochain-e-s nouveaux-elles élu-e-s.

4. Service de la culture

Observation 4.1 Troupes de théâtre amateur

La COGE demande à la Municipalité de réfléchir à la manière de mieux intégrer les troupes locales et amateurs dans les activités culturelles yverdonnoises.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 2 voix contre, 1 pour et 4 abstentions. En effet, si la COGE a pris acte de la volonté de la Municipalité de réfléchir à la manière de mieux intégrer les troupes locales, la majorité ne considère pas que la réponse transmise aujourd'hui amène assez de solutions concrètes. Ce refus est à considérer comme un encouragement pour la Municipalité de poursuivre la concrétisation de ces réflexions et pour la prochaine COGE un encouragement à assurer un suivi.

7. Service de la sécurité publique

7.1 Police du commerce

Observation 7.1 Rue du Lac

La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de garantir la circulation sur les trottoirs (traversée, montée et descente) de la rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 5 voix contre, 1 pour et 1 abstention. En effet, la majorité de la COGE relève que même si la réponse de la Municipalité est claire, la pesée d'intérêts qui y est décrite n'est pas satisfaisante pour les personnes à mobilité réduite et mérite d'être encore travaillée. Malgré la réponse de la Municipalité, la COGE a en revanche constaté de réelles améliorations sur le terrain et encourage leurs auteur-e-s à les faire perdurer.

7.2 Mobilité

Observation 7.2.1 Plan des circulations

La COGE souhaite que la Municipalité communique dans les meilleurs délais au Conseil communal un plan des circulations validés.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 abstention. La COGE prend acte des différentes étapes nécessaires avant de pouvoir transmettre un plan des circulations validé mais s'inquiète dès lors de la chronologie des décisions prises pour les grands projets de la Ville.

Observation 7.2.2 Ressources

La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière Mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets décidés (cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité par 6 voix contre et 1 abstention. La COGE s'inquiète de la situation au sein de la filière Mobilité et notamment de la surcharge de travail chronique constaté. La Ville doit de doter des moyens à la hauteur des projets qu'elle entend mener. De plus, sous l'aspect RH une telle surcharge ne peut pas être simplement constatée sans moyen d'y remédier. La COGE refuse donc la réponse de la Municipalité afin que cette importante question puisse être suivie par la prochaine COGE.

Conclusions :

En conclusion la COGE, à l'unanimité de ses membres, prend acte des réponses de la Municipalité en y apportant l'amendement suivant :

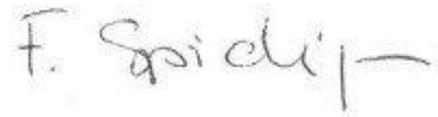
Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées **à l'exception des réponses aux observations maintenues 3.1.2 et 8.2 de 2019 et aux observations 3.1.1, 3.1.2, 4.1, 7.1, 7.2.1, 7.2.2 de 2020.**

Article 2 : Inchangé

Article 3 : Inchangé

La Présidente de la COGE

Fanny SPICHIGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Spichiger", with a horizontal line extending from the end of the name.

Yverdon-les-Bains, le 7 juin 2021